



L'employeur refuse une rupture conventionnelle

Par **stev56**, le **03/10/2011 à 16:57**

Bonjour,
Je viens à vous pour vous demander conseil:
Je suis en CDI dans une petite boîte (deux mon patron et moi), depuis quelques mois je suis en chômage partiel suite à une baisse de l'activité.
Je souhaite donc partir car mes revenus ont sensiblement chuté suite à cette nouvelle convention qu'il a signé. De plus cet emploi est nocif pour ma santé (inhalation de micro particules; bruit et fatigue physique (je suis sableur))
Il y a de ça quelques jours je lui ai formulé mon souhait de quitter l'entreprise, mais qu'en aucun cas je ne voulais démissionner pour les raisons que vous connaissez... Il m'a répondu qu'il allait étudier la question.
Aujourd'hui nous reprenons cette conversation:
Il me dit que la seule solution que j'ai est la démission car dans le cadre de la convention du chômage partiel il ne peut me faire une rupture conventionnelle.
-est ce vrai? Quelles solutions s'offrent à moi? Je ne souhaite plus du tout effectuer ce boulot!
merci de vos réponses
steven.

Par **mimi493**, le **03/10/2011 à 18:01**

Si l'employeur refuse le licenciement, il ne vous reste que deux choix : continuer cet emploi ou démissionner.

Par **stev56**, le **03/10/2011 à 18:43**

dois je attendre le licenciement économique?

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **18:56**

A condition qu'il arrive

Par **stev56**, le **03/10/2011** à **20:54**

merci de votre réponse mais la rupture conventionnelle est elle exclue du dispositif du chômage partiel?

Par **stev56**, le **03/10/2011** à **21:09**

merci de votre réponse mais la rupture conventionnelle est elle exclue du dispositif du chômage partiel?